

Chamades, les Amis de l'Orgue du Temple de Sanary (CAOTS)

L'association est créée selon la loi de 1901, à but non lucratif. Elle a pour objet la restauration et reconstruction, ainsi que la mise en valeur d'un orgue construit au fil du temps par le pasteur Pierre Vallotton (1917-2015). L'instrument, dont la réhabilitation est confiée aux ateliers du facteur d'orgues Pascal Quoirin, par la mise en valeur du patrimoine culturel et instrumental qu'il représente, contribuera au rayonnement de la musique d'orgue à Sanary-sur-Mer et sa région au travers d'activités culturelles, culturelles et pédagogiques.

Le soutien financier du plus grand nombre est indispensable à la réalisation de ce projet.

Le bureau de l'association se compose des personnes suivantes :

Monsieur Bastien Durrleman, Sanary, président

Monsieur Guy Bovet, Neuchâtel (Suisse), vice-président

Madame Viviane Loriaut, Cervione (Corse), trésorière

Monsieur Jean-Rémi Vallotton, Sanary, secrétaire

Madame Noémie Woodward, Sanary, pasteure

Madame Catherine Marquis, Sanary, membre

Monsieur Paul-Olivier Vallotton, Genève (Suisse) et Sanary, membre

Les buts de l'association

L'association a pour but principal de réunir les fonds nécessaires au transfert et à la restauration de l'instrument après deux inondations.

Le coût de l'opération n'est pas encore précisément établi, une partie du matériel ayant été donné n'étant pas encore chiffré. Une estimation approximative suggère une somme d'environ 230'000 €.

La famille Vallotton contribue à ces frais pour un montant important.

L'association pourra organiser diverses manifestations afin de parvenir à ses buts.

Collaborations

L'association travaille notamment avec la Fédération Francophone des Amis de l'Orgue (FFAO), une organisation internationale fondée par le pasteur Vallotton, qui met à disposition un technicien-conseil agréé par l'Etat. D'autres collaborations sont projetées parmi les différentes institutions intéressées à la culture et à la musique.

Bulletin d'adhésion pour l'année 2024

Nom : Prénom :

e-mail : Téléphone :

Adresse :

Nom : Prénom :

e-mail : Téléphone :

Adresse :

Cotisations

Adhésion simple : 20 €/CHF

Adhésion couple : 30 €/CHF
(2 personnes à la même adresse)

Cotisation de soutien : de 50 à 500 €/CHF

Membre bienfaiteur : Plus de 501 €/CHF

Règlement

Montant :

Chèque à l'ordre de Chamades, les Amis de l'Orgue du Temple de Sanary

Virement bancaire : IBAN FR76 3000 4011 3400 0101 9286 204

Espèces

Déclaration de confidentialité

Le fichier des adhérents à l'association est géré par un logiciel, hébergé sur un serveur privé et sécurisé, en France. Il est destiné à suivre le nombre d'adhérents de l'association et à les contacter au besoin (convocation à une assemblée, informations concernant la vie de l'association, envoi de programme, etc.)

Les données sont conservées pendant un mois à compter du départ du membre de l'association. Vous pouvez à tout moment être retiré du fichier, par simple demande au bureau de l'association. En adhérent, vous acceptez de recevoir la lettre d'information et que vos données soient traitées conformément à la déclaration de confidentialité.

Date et signature :